

14/05/2024 | Le Moniteur des pharmacies.fr ..



Médicaments : déprescription et dispensation adaptée à l'ordre du jour

Dans le cadre des deux négociations conventionnelles avec les pharmaciens et avec les médecins, l'Assurance maladie pousse à une consultation de déprescription pour les patients âgés de plus de 80 ans et hyperpolymédiqués et à la mise en musique de la dispensation adaptée.



Getty Images

La Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) (</actu/actualites/actus-socio-professionnelles/rapport-de-la-cour-des-comptes-la-cnam-en-mauvaise-posture-sur-fond-de-negociations-conventionnelles.html>) a mis en ligne jeudi 9 mai sur le site [ameli.fr \(/revues/le-moniteur-des-pharmacies/article/n-3488/trod-angine-prise-en-charge-des-patients-a-l-officine.html\)](/revues/le-moniteur-des-pharmacies/article/n-3488/trod-angine-prise-en-charge-des-patients-a-l-officine.html) un projet de convention médicale dans la perspective de la dernière réunion de négociation qui doit avoir lieu ce jeudi 16 mai. Cette nouvelle **convention médicale** (</actu/actualites/actus-socio-professionnelles/medecins-liberaux-a-la-table-des-negociations.html>) pourrait comporter une consultation longue du médecin traitant pour la prise en charge d'une personne âgée de plus de 80 ans. Cette consultation longue, valorisée à hauteur de 60 euros, pourrait être facturée une fois par an dans trois situations. L'une de ces situations consisterait en une consultation de **déprescription** (</actu/actualites/actus-socio-professionnelles/deprescription-dispensation-a-l-unite-ce-que-veulent-les-etudiants-futurs-pharmaciens.html>) de patients dit hyperpolymédiqués, c'est-à-dire qui reçoivent au moins dix lignes de traitement médicamenteux. Ces patients auraient par ailleurs bénéficié d'un bilan partagé de médication (BPM) en officine.

Vers la sobriété médicamenteuse

Les médecins s'engageraient ainsi à respecter le principe de « sobriété médicamenteuse », c'est-à-dire à prescrire des BPM pour les patients concernés et à enclencher une réévaluation des traitements administrés, en collaboration avec les pharmaciens d'officine.

En particulier, la Cnam veut enclencher une réduction de 20 % des prescriptions d'inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) chez l'adulte. Pour l'enfant, il faudrait les limiter aux seules indications recommandées par la **Haute Autorité de santé** (</actu/actualites/actus-socio-professionnelles/cooperation-interprofessionnelle-le-jugement-severe-de-la-haute-autorite-de-sante.html>). Un dispositif financier d'incitation individuel à destination des médecins serait mis en place pour faire diminuer les volumes d'IPP prescrits. Il s'agit notamment de récompenser les praticiens qui ne prescriraient pas de façon systématique un IPP avec un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) lorsque le patient a moins de 65 ans. Ce dispositif pourrait être mis en place dès le 1^{er} janvier prochain.

Quid de la dispensation adaptée ?

Dans le cadre des **négociations conventionnelles** (</actu/actualites/actus-socio-professionnelles/retard-des-negociations-conventionnelles-la-mobilisation-demarre.html>) entre les pharmaciens et l'Assurance maladie, la question de la dispensation adaptée devient de plus en plus centrale. Si l'Assurance maladie veut la restreindre au paracétamol et à ses posologies « variables », les deux syndicats souhaitent l'étendre à d'autres familles de produits telles que les compléments nutritionnels oraux, les pansements et les bandelettes glycémiques. Pour le paiement de cette mission, l'Assurance maladie veut imposer une rémunération sur objectifs de santé publique (**Rosp** (</revues/le-moniteur-des-pharmacies/article/n-3501/parfum-de-rosp.html>)), sans en évoquer pour l'heure le montant. Cette proposition a été refusée catégoriquement par les deux syndicats réclamant un

paiement immédiat
Mathieu Vandendriessche et Christelle Pangrazzi

Actualités Pharmaceutiques et Chimiques Françaises

■ Les dernières réactions

14/05/2024 à 19:09

potard 

alerter

Après le suicide assisté ...voici maintenant la déprescription....

Nos technocrates ne manquent pas d'imagination en novalangue pour faire des économies sur la santé des malades et sur les pensions de retraite.

Et les professionnels de santé acceptent tout sans broncher . On est loin, très loin du serment d'hippocrate.

Mais pas d'inquiétude, la flamme olympique ne s'est pas éteinte....

Les vieux et les maladies eux peuvent s'éteindre dans le mepris absolu.

Chut !!!

15/05/2024 à 14:29

Marie Odile Marchal, Pharmacien titulaire

alerter

La déprescription des IPP (et des benzodiazépines, par ex) n'a absolument rien de délirant au vu des effets secondaires à long terme.....si l'on parle du bien des patients , pas de celui de nos tiroirs-caisse !!!!!!!

15/05/2024 à 22:43

potard 

alerter

Les benzopersonne n'y touchera ...beaucoup trop délicat.
